



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire auprès des lycéens

Service producteur : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec la Délégation ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire et l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP).

Opportunité : avis favorable émis le 4 juin 2014 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 5 novembre 2014 (commission Ménages)

Concernant pour la première fois les lycéens en 2015 après les enquêtes homologues menées au printemps 2011 et 2013 auprès des collégiens, cette enquête est conçue pour être répétée à intervalles réguliers, au moins tous les quatre ans sur une même population afin de fournir des séries d'indicateurs en matière de victimation en milieu scolaire. Tous les deux ans, une enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire sera ainsi menée en alternance dans les collèges ou dans les lycées.

À côté du Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) portant sur les faits de violence connus des chefs d'établissement, essentiellement les plus graves, les enquêtes de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire ont vocation à devenir une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violences et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire, la violence étant prise dans ces enquêtes dans une acception large.

Leur objectif est de savoir quelles sont les formes d'atteintes que subissent les élèves et les personnels dans le cadre élargi du temps scolaire, c'est-à-dire dans l'établissement scolaire, aux abords de celui-ci ou lors de tout déplacement en rapport avec la vie scolaire, notamment lors du trajet domicile-école. Toutes les informations collectées sur les atteintes subies (quoi, où, quand, comment et avec quelles conséquences) et sur le profil des victimes doivent en effet être prises en compte lors de l'élaboration des politiques publiques de lutte contre la violence en milieu scolaire. Le dispositif concernant les élèves de lycées est mis en place à la demande du ministère de l'éducation nationale, dans le cadre du comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire et en collaboration avec l'ONDRP et la Délégation ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire.

L'enquête auprès des lycéens s'inscrit dans le prolongement de celles au collège menées en 2011 et 2013, en reprenant les principaux thèmes abordés :

- Pour les élèves : victimation personnelle par les pairs, victimation par les adultes, « climat » scolaire (comprenant le sentiment d'insécurité à l'école, autour de l'école et dans les transports scolaires), conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions, victimation selon leur mode de communication (téléphone, SMS, mail, réseaux sociaux...), les comportements (insultes, menaces, bagarres), les vols.

Pour la plupart des faits de victimation remontés, il est demandé sa fréquence, son lieu et/ou la qualité des auteurs (autres élèves, professeurs, autre adulte...).

.../...

Les enquêtes concernent les élèves scolarisés dans les établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat en France métropolitaine et dans les Dom, sans représentativité académique. Les enquêtes auront lieu en mars 2015 pour les lycées, mars 2017 pour les collèges puis tous les deux ans en alternance collèges / lycées.

L'enquête 2015 vise les personnes physiques (élèves uniquement, mais pas les personnels) présentes dans les lycées (lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels). Un échantillon d'environ 30 000 élèves sera tiré en interrogeant une centaine d'élèves dans un échantillon de 300 établissements. Le questionnement est calibré pour un temps de réponse maximal de 45 minutes. Certaines questions ayant évidemment un caractère sensible, notamment celles liées à la gravité des faits subis par certaines personnes (violences physiques ou sexuelles), le dossier sera soumis selon la procédure adéquate à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Il s'agit d'une enquête par questionnaire informatisé à remplir par les enquêtés et mutualisé sous la forme d'une base de données. Le questionnaire serait passé en établissement, avec un accès sécurisé, et non au domicile de l'élève, pour garantir la confidentialité (éviter le regard des parents) et la comparabilité des réponses.

Élaborés conjointement par la Depp et l'ONDRP, les premiers résultats de l'enquête « Lycées » diffusés au niveau France entière (France métropolitaine+DOM) seront publiés en octobre 2015 dans une *Note d'information* issue des publications du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les résultats nationaux seront envoyés aux établissements ayant participé à l'enquête ainsi qu'aux académies et aux enquêteurs. Les données seront mises à disposition des chercheurs et des organismes demandeurs sous la forme de bases de données anonymisées.

Le Comité du label rappelle quelques éléments de contexte :

Première enquête à porter sur la population « lycéens », elle est proche de l'enquête « collégiens » (la filiation avec l'enquête « collégiens » est importante, surtout dans l'examen du questionnaire). Par ailleurs, le projet d'une enquête spécifique pour les victimations subies par les personnels (administratif et enseignant) n'est pas envisagé pour le moment.

L'objectif de l'enquête est de quantifier et de caractériser la violence subie par les élèves au lycée et de mesurer le climat scolaire. Les questionnaires seront informatisés pour simplifier la collecte des données et en réduire les coûts.

Cette enquête a pour finalité de pouvoir comparer les déterminants des indicateurs de climat scolaire et de victimation entre les collèges (deux enquêtes déjà réalisées) et les lycées et de comparer la perception des élèves et des chefs d'établissement, en comparant avec l'enquête SIVIS Victimation.

Le champ concerne les élèves scolarisés dans les secteurs publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les Dom (avec une représentativité nationale uniquement, sans représentativité académique).

Menée au printemps 2015 (mi-mars - mi-avril), l'enquête sera renouvelée tous les 4 ans en alternance biennale avec celle sur les collèges : deux ans collèges, deux ans lycées. Dans l'objectif d'assurer une comparabilité dans le temps des deux enquêtes de victimation (lycéens et collégiens), très peu de modifications ont été apportées.

Remarques générales :

Le Comité du label appelle le service à être vigilant, d'une part sur les risques de cette enquête, en particulier ceux relatifs à l'organisation de la collecte liée à la disponibilité de l'équipement informatique des lycées (notamment la faisabilité technique de la passation sur ordinateur) et d'autre part sur la nécessité d'assurer une sécurité maximale lors de la collecte et de la transmission des différentes données afin de protéger l'anonymat des enquêtés.

Sur les questions de la protection de l'anonymat d'une part et sur celles du régime d'autorisation et du droit d'accès d'autre part, le Comité du label a transmis au service les réponses recueillies auprès de la CNIL. Le Comité attire l'attention du service sur les délais liés à la demande d'autorisation si celle-ci s'avère nécessaire.

Concernant les demandes des établissements privés, le Comité rappelle que la diffusion des résultats doit être générale, neutre et objective. On ne peut exclure a priori des comparaisons public/privé.

Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

Méthodologie :

Le Comité du label invite le service à finaliser, de manière précise, les spécifications du plan de sondage retenu ; une note dans ce sens sera envoyée au Comité. Le Comité lui suggère aussi de réfléchir à des améliorations possibles, en particulier à la mise en œuvre de conditions d'équilibrage sur des effectifs plutôt que sur des structures. De même, le Comité l'invite à réfléchir sur un équilibrage par grandes zones - ensemble des Dom versus métropole ou chacun des Dom versus métropole.

Il appelle également le service à travailler sur l'estimation des différentes variances et de la décomposition de la variance afin de conforter le plan d'échantillonnage et d'en tirer des enseignements pour le futur en ce qui concerne la méthodologie de tirage.

Sur la question de la correction de la non-réponse, le Comité souhaitera avoir une note sur les modalités de correction retenues en définitive, via les critères de calage notamment.

Protocole :

Le Comité du label recommande que l'information sur le refus d'un élève de participer, notifié au chef d'établissement, ne soit conservée dans l'établissement que pour le temps limité à celui de la réalisation de l'enquête.

Lettre-avis :

Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte.

Lettre aux établissements : ajouter le logo, le cartouche et la signature.

Lettre aux parents d'élèves (pour les élèves mineurs) et lettre aux élèves (pour les élèves majeurs) :

- ajouter le logo, le cartouche et la signature.

- supprimer : « *et des personnels* » principales victimes...

- la mention : « *...et de confronter ces points de vue aux enquêtes administratives sur ce sujet.* » ; peut effrayer (crainte du « flicage »).

- l'indication : « *...d'un commun accord entre le rectorat et le ministère de l'éducation nationale...* » ; n'est pas forcément une précision utile à la lecture de la lettre. Remplacer par une autre formulation proposée dans le premier paragraphe de l'encadré de la publication « Note d'information (11.14 octobre) de la Depp (voir page 85, 1^{er} paragraphe) décrivant clairement l'enquête : « *L'enquête nationale....* ».

- reformuler la question de l'anonymat : « Je tiens à vous assurer que, *dans les exploitations statistiques, l'anonymat sera entièrement respecté* et qu'aucun résultat ne pourra en être extrait à un niveau local (académie et établissement).... ».

En particulier, reformuler la phrase introductive :

- pour la lettre aux parents (enfant mineur) : « *Votre enfant fait partie d'un échantillon d'une centaine de lycéens de l'établissement qu'il fréquente pour participer à l'enquête « Climat scolaire et victimation au lycée* ».
- pour la lettre aux élèves (enfant majeur) : « *Vous faites partie d'un échantillon d'une centaine de lycéens de votre établissement pour participer à l'enquête « Climat scolaire et victimation au lycée* ».

Questionnaire :

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte.

En particulier, ont été évoquées :

- manque le logo en haut du questionnaire.
- question 2 (CV Express) : demander plutôt « *l'année de naissance* » que « l'âge ».
- question 23 (Expérience scolaire) : qu'est-ce qui est le plus important dans le travail au lycée ? : personnaliser la question.
- question 26 : réécrire la question : « *de manière générale, les enseignants félicitent les élèves quand ils réussissent et les encouragent quand ils ont une difficulté* », à la place de « de manière générale, les enseignants vous félicitent quand vous réussissez et vous encouragent quand vous avez une difficulté ».
- question 34 (Comportements) : remplacer « donné » par « *appelé par* » (Depuis le début de l'année scolaire, vous a-t-on appelé par un surnom désagréable dans votre lycée ».
- questions 38, 42, 43, 44 (Comportements) : faire des césures par tranche sur le nombre d'occurrences de certains types de victimation ; par exemple « 1 ou 2 », « 3 », « au-delà de 3 ».
- question 44 : remplacer « confronté(e) » par « *témoïn* ».
- question 49 : inverser la fin de la phrase en commençant plutôt par « Dans ce lycée ou sur le chemin, en dehors des surnoms, moqueries... ».
- questions 57 et 60 : ajouter dans la liste des accessoires volés, le mot « portefeuille » : « ...accessoires (bijoux, montre, portable, *portefeuille*...).
- question 62 (Vols) :
 - si on répond « oui » à la question, on n'a pas la possibilité d'évoquer le numéro vert ; aussi, faut-il rajouter une modalité sur un « *numéro vert* ».
- page 58 (Climat scolaire) : revoir la formulation générale de l'introduction relative à la perception de l'environnement : nuancer en distinguant la vision personnelle et la vision extérieure du lycée. L'idée est de bien faire apparaître les distinctions entre les opinions sur la perception personnelle ou le vécu personnel d'une part, de celles relatives à l'opinion sur la situation générale dans le lycée d'autre part.
- expressions en gras pour les questions 37, 38, 39, 40, 51 et 62 : reprendre le vouvoiement, au lieu du tutoiement : « Si vous avez répondu « non, jamais », passez directement à la question... » et, en particulier, pour la question 62 « Si vous avez répondu « non, je n'ai jamais subi de violence », le questionnaire est terminé ».
- encadré (fin du questionnaire) : remplacer « Merci de votre témoignage » par « *Merci de votre réponse* ».

Courrier aux coordonnateurs : consignes de passation

Notice aux élèves :

- page 49 - Précisions sur la façon de compléter le questionnaire : modifier la phrase « il n'y a pas de réponse fautive et pas de notation. Ce n'est pas un contrôle ou un test » par « *il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse. Ce qui compte c'est votre opinion, votre vécu* ».

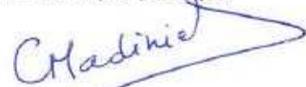
La diffusion aux chercheurs :

Le Comité du label encourage le service, outre la diffusion des données qu'il envisage de faire via le CASD, de réfléchir aux possibilités et à un échéancier de mise à disposition de fichiers anonymisés auprès du réseau Quetelet.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens scolarisés en France

Ce label est valide pour l'année 2015

La Présidente du Comité du label
de la statistique publique



Chantal MADINIER